

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022

N°27/Foncier

Dénominations et précisions de dénominations dans le quartier du Puits-la-Marlière

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. William STEPHAN, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle la nécessité, dans le quartier du Puits-La-Marlière, de préciser certaines dénominations et de les faire valider par le Conseil Municipal.

A cet effet, M. le Maire indique que l'ensemble foncier constitué d'une part de l'espace où se tient le marché du Puits-La-Marlière et d'autre part, de l'aire de stationnement située à ce jour entre cet espace et le site de la Poste a été et est encore diversement dénommé : parking Gounod, parking de la salle Marcel Pagnol, parking ou place Berlioz et enfin parking ou place du Marché.

M le Maire rappelle que la place Berlioz était initialement la place centrale du centre commercial avant que celui-ci ne soit restructuré en s'ouvrant sur l'avenue du 8 mai 1945. D'ailleurs, ICADE, en référence à l'historique du quartier y a, lors des derniers aménagements dudit centre commercial, érigé un totem signalant que la place agrémentée d'un parking situé entre les commerces et l'avenue du 8 mai 1945 avait bien pour nom « place Berlioz ».

A cet effet, M. le Maire propose :

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 septembre 2022

1- de dénommer **place du Marché**, l'ensemble constitué d'une part de l'espace, communément appelé place Berlioz, où se tient le marché et d'autre part, de l'aire de stationnement située à ce jour entre la place dite place Berlioz et le site de la Poste.

2- de dénommer **impasse du Marché** la voie qui à partir de la rue Gounod dessert, perpendiculairement à celle-ci, la place du Marché telle que décrite ci-dessus.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement Durable du 15 septembre 2022,

DECIDE, conformément aux plans joints à la présente délibération, de dénommer :

- **place du Marché**, l'espace où se tient le marché du Puits-La-Marlière auquel il est adjoint l'aire de stationnement située à ce jour entre cette dernière et la Poste.

- **impasse du Marché**, la voie qui à partir de la rue Gounod dessert, perpendiculairement à celle-ci, la place du Marché telle que décrite ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



10 OCT. 2022

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : 10 OCT. 2022



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 23' 59" E
Latitude : 49° 00' 21" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales>

 <p><i>Impasse du Marché</i></p>	<p>VU et ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal en date, de</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>3 0 SEP. 2022</p> </div> <p>Le Maire de Villiers-le-Bel,</p>	<p>M. Le Maire Jean-Louis MARSAC</p> 
---	---	---

